

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1660

Rubrik: Edito

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'après 25 septembre

Après le oui du peuple, c'est au Conseil fédéral de faire un choix politique sur la question européenne.

56% de oui. La barre a été franchie avec une marge de sécurité: les commentateurs s'en sont réjouis. Le vote ne révèle aucun Röstigraben: bon pour l'unité nationale! Enfin le résultat n'aurait pas été obtenu sans l'engagement de chacun, dans son rôle, à sa place: triomphe de la concordance.

On oublie peut-être un peu vite que l'accord était soutenu par le Conseil fédéral, les partis, y compris une partie de l'UDC, le patronat, les syndicats, les autorités cantonales. Bref tous les relais étaient en action. Vu sous cet angle, 44% de «non», c'est beaucoup de réfractaires et politiquement un phénomène non négligeable.

Ce vote doit avoir une suite. Laquelle? Il faut, dit Micheline Calmy-Rey, attendre le rapport des experts.

Comme s'il s'agissait d'une question administrative qu'éclairerait le rapport des experts. Bref on attend du Conseil fédéral un choix politique, même si son choix devait être de ne faire aucun choix.

Comment donner suite?

Il n'y a que deux possibilités: ou pousser le rapprochement jusqu'au concept de partenariat. Mais quel contenu donner à ce mot et quel est son prix? Ou attendre le lent mûrissement de l'adhésion, dont le prix est connu, à savoir l'acceptation de l'ensemble du droit communautaire.

DP reprendra longuement le sujet, sans attendre le rapport promis dont on a tout lieu de craindre qu'il ne soit qu'une dérobade. ag

Edito

Des droits populaires à géométrie variable

L a netteté du résultat positif du 25 septembre surprend (lire aussi le commentaire ci-contre). Votation après votation, un constat réjouissant s'impose: dans leur majorité, les citoyens ne se laissent pas gruger par les discours trop faciles. Le peuple joue ainsi son rôle d'organisateur de l'Etat, appelé à trancher les enjeux essentiels pour le pays. C'est la caractéristique de la démocratie semi-direkte.

Le dossier des accords bilatéraux est révélateur à cet égard. Pour ne pas faire signer au souverain un chèque en blanc, plusieurs cautèles ont été prévues dès la ratification de l'accord le plus sensible, celui sur la libre circulation des personnes. Son texte prévoit une possibilité de référendum lors de chaque extension de l'Union européenne, et un autre recours au vote populaire lors de son renouvellement, sept ans après son entrée en vigueur. Les batailles européennes ne sont donc pas terminées. Mais, jusqu'ici, la stratégie des passages successifs devant les citoyens s'avère payante.

Pour l'ouverture du marché de l'électricité, le projet de la commission d'experts prévoyait un dispositif semblable. Dans une première étape, la libéralisation pour les plus gros consommateurs était soumise au référendum. Et, cinq ans plus tard, l'ouverture complète du marché pouvait faire l'objet d'un second vote populaire. Si elle s'est finalement ralliée à cette stratégie en deux étapes, la majorité du Conseil national a court-circuité le mécanisme en refusant que la deuxième étape puisse faire l'objet d'un référendum.

Si le Conseil des Etats ne rétablit pas cette clause, l'échec de la loi et le maintien du flou juridique sont programmés: accepter la loi signifiera automatiquement donner un blanc-seing pour l'ouverture complète du marché sur l'électricité. Or, en 2002, le peuple a clairement signifié qu'il n'en voulait pas pour l'instant. Respecter ce résultat aurait supposé de ne pas lui imposer de suite la deuxième étape, qui pourrait faire capoter l'ensemble. Certes, cette bataille n'est pas gagnée d'avance pour les partisans de la libéralisation, comme ne l'était pas celle de dimanche dernier pour les tenants de l'ouverture à l'Europe. La preuve que pour certains, le peuple a toujours raison... sauf lorsqu'il a tort. ad

IMPRESSIONUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Anne Caldelari (ac)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
C.-F. Pochon (cfp)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Aude Weber

Forum:
René Longet

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
**Imprimerie du Journal
de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Impôt mondial et kérósène

Jacques Chirac a proposé dans le style qui lui est propre, «il faut faire quelque chose», de taxer tout billet d'avion d'une taxe de huit euros alimentant un fonds en faveur des pays les plus pauvres. Pourquoi pas. Ce pourrait être le commencement du commencement d'un impôt mondial.

Mais ne faudrait-il pas d'abord que les Etats renoncent à détaxer le kérósène, détaxe qui est une subvention illégitime que l'OMC ne dénonce pas? Le produit de la taxe pourrait être versé au fonds en faveur des pays pauvres. Il serait autrement substantiel. ag